

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 26 mars 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE DOUZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *20 mars 2012*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -
M. Alain PILAUD - Mme Geneviève FIORASO - Mme Monique VUAILLAT -
M. Jacques CHIRON - Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI
- M. Paul BRON - M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT -
M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Sylvie DRULHON - Mme Laure MASSON -
M. Bernard BETTO - Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT -
Mme Béatrice DOUTRIAUX - M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR
- Mme Christine CRIFO - Mme Marie-Christine DABROWSKI - M. Farid DERBAL -
Mme Céline DESLATTES - M. Jean-Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG -
Mme Linda EL HADDAD - M. Pascal GARCIA - M. Stéphane GEMMANI -
M. Eric GRASSET - Mme Michèle JOSSERAND - M. Gildas LAERON - M. Jean-
Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER -
Mme Ariane SIMIAND - M. Jacques THJAR - Mme Nathalie BERANGER -
Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY -
M. Olivier ROUX - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU -
Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ
- M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Camille PLET donne pouvoir à M. Philippe de LONGEVIALLE de 17H10 à 21H05
M. Henri BAILE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 17H10 à 21H05
M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à M. Olivier ROUX de 17H10 à 21H05
Mme Pascale MODELSKI donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H10 à 21H05
M. Hervé STORNY donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 17H10 à 21H05.

Secrétaire de séance : Mme Hélène VINCENT.

Le procès verbal du Conseil municipal du 27 février 2012 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1 - (D 010) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Participation de la Ville de Grenoble au financement d'associations favorisant l'insertion des publics grenoblois les plus éloignés de l'emploi

Intervention(s): Mme FIORASO, M. DJELLAL, Mme MONERY, M. BERTRAND, M. MOTTE, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. BACHIR CHERIF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder aux associations les subventions figurant dans le tableau joint en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'association Solidarité femmes, jointe en annexe de la présente délibération.

Délibération : Adoptée.

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme HANFF.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 2 - (D 001) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Participation de la Ville de Grenoble au financement d'outils d'appui et d'accompagnement à la création d'activités.

Intervention(s): Mme FIORASO, M. DJELLAL, Mme MONERY, M. BERTRAND, M. MOTTE, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. BACHIR CHERIF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder aux structures d'appui à la création d'activités, au titre de l'année 2012, les subventions suivantes :
 - ACEISP : 33 448 €,
 - GRAIN : 47 000 €,
 - PETALE : 30 000 €,
 - La POUSADA : 19 000 €,
 - MCAE Isère Active: 46 000 €,
 - ADIE : 15 000 €
 - Réseau Entreprendre Isère : 12 250 € et une subvention exceptionnelle de 1 500€ pour l'organisation de la soirée des lauréats en juin 2012,
 - Grenoble Angel : 2 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'octroi de ces financements et notamment les conventions entre la Ville de Grenoble et les structures ACEISP, GRAIN, PETALE et MCAE,
- que les montants accordés sont intégrés dans la délibération d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du conseil municipal.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DJELLAL, Mme FIORASO.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 3 - (D 005) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Conventions entre la Ville de Grenoble et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble et entre la Ville de Grenoble et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère. Année 2012

Intervention(s): M. SABRI, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder à la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble une subvention de 40 000 €, au titre de l'année 2012,
- d'accorder à la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Isère une subvention de 40 000 € au titre de l'année 2012,
- que ces montants sont intégrés à la "délibération d'affectations de subventions" de cette même séance du Conseil municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ci-jointes.

Délibération : Adoptée

Vote séparé :

- premier alinéa concernant l'attribution de subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4 - (D 008) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Bourse du Travail - Convention d'objectifs et de financement entre la ville de Grenoble, le Département de l'Isère et Grenoble Alpes Métropole - Année 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget prévisionnel 2012 de la Bourse du Travail,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Grenoble, le Département de l'Isère et Grenoble Alpes Métropole, annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5 - (D 002) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - FISAC PIC URBAN - Mise en place de la tranche 3 du programme FISAC en faveur de la redynamisation du commerce, de l'artisanat et des services sur le territoire PIC URBAN.

Intervention(s): Mme SIMIAND.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de confirmer l'intérêt pour la poursuite d'une troisième tranche de l'opération du FISAC sur le territoire du PIC URBAN,

- d'autoriser le Président de Grenoble Alpes Métropole à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la DIRECCTE pour cette troisième tranche,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif au dossier FISAC PIC URBAN tranche 3.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 6 - (D 004) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Avenant au projet du pôle de compétitivité Minalogie : SHIVA (Secured Hardware Immune Versatile Architecture).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'application entre la Ville de Grenoble et la Société iWall concernant la prolongation de la durée du projet collaboratif SHIVA du pôle Minalogie jusqu'au 1er octobre 2012.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 7 - (D 009) - RELATIONS INTERNATIONALES - Protocole d'accord avec l'association "Ecole de la Paix" pour l'année 2012. Convention d'objectifs et de moyens.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. DETROYAT, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Ecole de la Paix", le protocole d'accord ci-annexé, pour l'année 2012,
- de verser une subvention de 8 500 € à l'association "Ecole de la Paix" au titre de l'année 2012, pour les activités engagées par cette association. Ce montant est intégré à la délibération générale d' "affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal,
- de mettre à disposition de l'association les locaux sis 7 rue Très Cloîtres à Grenoble.

Délibération : Adoptée.

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. DETROYAT.
Pour : le reste.

DELIBERATION N° 8 - (A 016) - URBANISME AMENAGEMENT - Renouvellement urbain du quartier Châtelet : bilan de concertation au titre de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.
Intervention(s): Mme MASSON, M. de LONGEVIALLE, Mme DRUJHON, M. CHAMUSSY, M. le Maire, M. BRON, Mme BOILEAU, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du bilan de concertation ci-annexé, portant sur le projet de renouvellement urbain du quartier Châtelet.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 9 - (A 009) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - opération Châtelet : îlot E : accord de la Ville de Grenoble pour la cession de droits à construire à Grenoble Habitat et modification emprise de l'îlot E - Validation du principe de cession à SPLA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de modifier la délibération n° 12-A016 du 19 décembre 2011 concernant la cession de l'îlot E à la SPLA SAGES en réduisant l'assiette de cet îlot à 2 176 m² et en conséquence en ramenant le prix à 163 200 € HT (75 € HT/ m² de terrain) ;

- d'autoriser la SPLA SAGES à céder à Grenoble Habitat les droits à construire correspondants à l'îlot E et aux conditions suivantes : 75 € HT/ m² de SHON pour le locatif social (26 logements), 120 € HT /m² de SHON pour l'accession sociale (8 logements), 195 € HT/ m² de SHON pour l'accession (9 logements) et sans imputation de charge foncière pour le centre de petite enfance (273 m²) ;

- d'acter le principe de désaffectation et de déclassement préalablement à la cession de plusieurs tenements à la SPLA SAGES et ce conformément au plan foncier ci-joint ;

- d'autoriser monsieur le Maire à signer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la création à partir du domaine public non cadastré des tenements à construire (déclaration préalable ou permis d'aménager) ;

- d'approuver le Cahier des Charges type de Cession de Terrain établi par la SPLA SAGES.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 10 - (A 003) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Etablissement Public Foncier Local (EPFL-RG) : cessions, acquisitions et gestion des réserves foncières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander à l'EPFL.RG d'acquérir le garage de Madame et Monsieur BONSIGNORE situé au 42 rue Blanche Monier au prix de 15 000 € ;

- de demander à l'EPFL-RG d'acquérir le bien situé 4 rue Eugène Boussant, auprès de la succession Charrier, cadastré IM34 pour un montant de 33 000 C ;
- de demander à l'EPFL-RG de prolonger les durées de portages des biens suivants :
 - * opération Bouchayer Viallet jusqu'en fin 2012 :
parcelle IN1 (ex Union patronale des étudiants étrangers), 163 Cours Berriat ,
 - * opération Bouchayer Viallet jusqu'en fin 2014 :
parcelle IN1 (ex SCI Libellule) 163 Cours Berriat,
 - * opération Flaubert jusqu'en fin 2012 :
parcelle EL 19 (ex Lambert) 2 rue Georges Sand,,
 - * opération Flaubert jusqu'en fin 2014 :
parcelle EL 92 (ex ESSO) 38 rue des Alliés,
parcelle DP58 (ex Pottin) 79 rue de Stalingrad,
parcelle ER16 (ex Joud) 21 rue des Alliés,
 - * opération Esplanade jusqu'en 2014 :
parcelle AM63 (ex Erb) 59 route de Lyon,
parcelle AM64 (ex Ruelle) 56 bd de l'Esplanade,
 - * opération Vercors /Presqu'île jusqu'en 2013 :
parcelle IM6 (ex La Meije) 86 rue du Vercors,
parcelle IM6 (ex Cestaro) 86 rue du Vercors,
 - * opération Chatelet jusqu'à fin 2012 :
parcelle DW15 (ex Morel), 64 rue du Grand Chatelet ;
- de s'engager à respecter les conditions générales et particulières du portage, définies par le règlement intérieur de l'EPFL.RG ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ces affaires.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour ; le reste.

DELIBERATION N° 11 - (A_002) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cessions, acquisitions et gestion de divers biens du patrimoine privé de la Ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de la société Eiffage Immobilier le tènement de 157 m², à extraire des parcelles DV 348, 350 et 352, nécessaire à l'alignement de la rue Elie Cartan, à titre gratuit et de l'incorporer au domaine public de voirie, conformément à la notice 1 ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de Monsieur PICCIOLI Frédéric le box garage lot n° 1137 de la copropriété du parking silo 3, pour un montant global de 6 000 € et conformément aux conditions de la notice 2, ci-annexée ;

- d'acquérir auprès de Monsieur BOULON Louis les boxes garage lots n° 1055 et n° 1091 de la copropriété du parking silo 3, pour un montant global de 12 000 € et conformément aux conditions de la notice 2 ci-annexée ;
- d'abandonner à la copropriété les droits de sol encore détenus par la ville de Grenoble dans la copropriété du 44 rue d'Alembert à Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces opérations.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 12 - (A_014) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Coeur de Ville - Coeur d'Agglo - Accompagnement de la ligne E de tramway - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement des contre-allées et des trottoirs sur les cours Jean Jaurès et Libération.
 Intervention(s): M. CHIRON, M. SABRI, Mme BERANGER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'équipe ARCADIS ESF (mandataire), Atelier VILLE & PAYSAGES, CAP VERT Ingénierie et CAP VERT Infra le marché n° 11A667 de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement des trottoirs et contre-allées des cours Jean Jaurès et Libération et en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13 - (A_013) - PROJET URBAIN - ZAC PRESQU'ILE - Travaux de voirie de la ZAC - Bilan de l'enquête publique - Déclaration de projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte des conclusions et recommandations émises par le Commissaire Enquêteur ;
- de confirmer l'intérêt général des travaux de voirie et d'espaces publics à réaliser sur le territoire de la Presqu'île, tels que décrits dans le dossier d'enquête publique ;
- de prononcer la déclaration de projet au titre de l'article L 126-I du Code de l'Environnement.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14 - (A_010) - ENVIRONNEMENT - Communauté de l'eau potable de la région urbaine grenobloise - adoption de l'avenant 2012 de la convention cadre, attribution d'une participation à l'établissement public du SCot.
 Intervention(s): M. GRASSET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de renouveler l'adhésion de la Ville de Grenoble à la Communauté de l'Eau Potable portée par l'établissement public du SCoT de la région urbaine grenobloise.
- d'adopter l'avenant à la convention cadre de la Communauté de l'Eau Potable pour l'année 2012 ci-annexé.

- d'autoriser le Maire de Grenoble à signer l'avenant à la convention cadre de la Communauté de l'Eau Potable pour l'année 2012 ci-annexé.
- d'attribuer à ce titre, une participation de 5 000 € à l'établissement public du SCot de la région urbaine grenobloise.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15 - (A 007) - ENVIRONNEMENT - Convention entre ACTIS et la Ville de Grenoble pour mener une action commune de sensibilisation des habitants à la décoration de balcons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre ACTIS et la ville de Grenoble;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16 - (A 008) - TARIFS - Tarifs des prestations effectuées par le service des Espaces Verts pour des tiers.
Intervention(s): M. KUNTZ, Mme SALAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver, pour l'année 2012, la nouvelle tarification des prestations assurées par le service des Espaces Verts, telle que prévue en annexe ;
- qu'elle remplace l'annexe 3 de la délibération du 28 mars 2011 ;
- que la réactualisation de ces tarifs suivra les modalités prévues dans la délibération du 28 mars 2011 pour l'ensemble des services municipaux.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17 - (A 015) - ADMINISTRATION GENERALE - Caution pour le prêt de clés de barrières rabattables et cartes magnétiques des zones piétonnes et des zones inaccessibles sans autorisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de subordonner tout prêt temporaire ou de longue durée de clés de barrières rabattables et de carte magnétiques pour l'accès aux zones piétonnes et aux zones inaccessibles sans autorisation, au dépôt d'une caution de 80 euros pour les clés et de 50 euros pour les cartes magnétiques.
- d'adopter des conventions types pour une durée maximale de deux ans de mise à disposition de clés de barrières rabattables et de cartes magnétiques, ci-annexées et personnalisées par secteur, pour les prêts de longue durée d'une période supérieure à un mois.

- que cette caution sera :

"soit conservée et restituée dans le cas d'un dépôt par chèque pour un prêt d'une durée inférieure à un mois ,

"soit conservée, encaissée et remboursée par mandat administratif dans le cas d'un dépôt par chèque pour un prêt d'une durée supérieure à un mois ou dans le cas d'un dépôt en numéraire, à condition que le bien soit restitué,

"soit conservée et encaissée définitivement si le bien n'est pas restitué. Dans ce cas la caution devient une recette définitive pour la collectivité.

- à titre d'exception, de ne pas soumettre à l'obligation d'un dépôt de caution les organismes mentionnés dans la présente délibération. Toutefois en cas de non restitution une pénalité équivalente au montant de la caution pourra leur être réclamée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18 - (B 007) - POLITIQUE DE LA VILLE - Contrat Urbain de Cohésion Sociale : Orientations et programmations des actions de la ville de Grenoble pour l'année 2012.

Intervention(s): Mme DESLATTES, Mme BOILEAU, M. VOIR, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le programme d'actions du contrat urbain de cohésion sociale tel que décliné ci-dessus et dont la liste des actions est présentée dans les documents joints en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de la communauté européenne, de l'État, de la Région Rhône-Alpes, du Département de l'Isère, de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), de la caisse d'allocations familiales et d'autres partenaires à venir, pour les actions, à charge de la commune, engagées et chiffrées dans ce programme et pour lesquelles les crédits sont ouverts au budget prévisionnel 2012 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et toutes conventions relatifs à ce programme d'actions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 19 - (B 003) - ACTION SOCIALE - Pérennisation du dispositif AMH (allocation municipale d'habitation).

Intervention(s): M. NOBLECOURT, M. KUNTZ, Mme MONERY, M. DJELLAL.

<p>Un amendement est présenté par M. KUNTZ. Celui-ci est repoussé. Pour : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Contre : le reste.</p>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de pérenniser le versement de cette allocation municipale d'habitation sur la base des critères proposés par le CCAS de la Ville de Grenoble.

- de confier la gestion de cette allocation au CCAS.

- d'attribuer annuellement au CCAS la compensation financière du montant annuel de l'allocation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20 - (B 009) - ACTION SOCIALE - avenant et convention pour les associations oeuvrant dans le domaine de la précarité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'autoriser le versement au Secours catholique d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2012 à hauteur de 49 500€;
-d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention liant la Ville et l'association Secours Catholique.

- d'autoriser le versement au Fournil d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2012 à hauteur de 35 000€;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle liant la Ville de Grenoble et l'association Le Fournil.

Délibération : Adoptée.

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : **M. NOBLECOURT.**
Pour : le reste.

DELIBERATION N° 21 - (B 001) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention de mise à disposition d'un local pour l'association Fraternité Teisseire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention type de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'association "Fraternité Teisseire"

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 22 - (B 004) - SOLIDARITE - Signature d'une convention entre la Ville de Grenoble, la Direction départementale de la Sécurité Publique et SOS Médecins de Grenoble relative à la gestion des ivresses publiques manifestes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la Ville de Grenoble, l'État (Direction départementale de la sécurité publique) et SOS Médecins Grenoble ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 23 - (C 003) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Première phase du programme de restauration. Demande de subvention dans le cadre du Fonds Régional d'Aide pour la Restauration (FRAR) auprès de l'Etat et de la Région Rhône Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la première phase du programme de restauration du musée de Grenoble, conformément au budget prévisionnel annexé ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et de la Région Rhône Alpes une subvention la plus élevée possible.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Mise à disposition de biens immobiliers par la ville de Grenoble : Avenant n° 1 à la convention conclue avec l'association "Barbarin et Fourchu" et avenant n° 4 à la convention conclue avec l'association "Mann'arte".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants n°1 et n° 4 aux conventions de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et les associations : "Barbarin et Fourchu" et "Mann'arte" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants joints en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions annuelles conclues entre la Ville de Grenoble et les opérateurs du secteur culturel : Centre AudioVisuel Grenoble. Pôle Musical d'Innovation et Atelier de recherche et de création dramatique.
Intervention(s): M. KUNTZ. Mme BARACETTI. M. BRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions annuelles et avenant joints en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elles ont la qualité d'administrateur : Mme BARACETTI, Mme VINCENT.

Pour : le reste.

DELIBERATION N° 26 - (C_009) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) Complément au tableau des tarifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver ce complément aux tarifs des bibliothèques à compter du 5 avril 2012.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27 - (C_008) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Nouvelle convention d'agrément avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'agrément avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances, pour une période de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 28 - (C_002) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire à Rayonnement régional de Grenoble - Demande de subvention auprès de la région Rhône-Alpes pour les formations artistiques supérieures professionnalisantes dans le cadre de la coopération entre le réseau des Villes de Rhône-Alpes et la Région Rhône-Alpes au titre de l'exercice budgétaire 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de l'exercice 2012, une subvention la plus élevée possible au titre de la participation au financement des formations artistiques supérieures professionnalisantes dispensées par le conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble au cours de l'année scolaire 2011-2012.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29 - (C_013) - AFFAIRES CULTURELLES - Association Vill9lasérie, convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2012.

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme VINCENT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association.
- de verser à l'association VILL9LASERIE une subvention d'un montant de 71 000 € au titre de l'exercice 2012.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe qui précise les modalités de mise en oeuvre du projet.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 30 - (C 011) - JEUNESSE - Attribution de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer 5 bourses aux 5 personnes citées et dont les projets sont décrits dans l'annexe 1

- Horst Lucas - Zarathoustra - 600 €
- Otse Mbida Stéphanie - Création et customisation - 400 €
- Martino Robin - Radioloop - 400 €
- Adriaens Rémy - "Black out !" websérie - 500 €
- Sorel Laurie - Viens habiter mon quartier - 800 €

- d'attribuer une bourse à l'association "Collaboration Internationale pour le Développement Durable" pour le projet - Parcours éco-touristique à Madagascar - 800 €

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 31 - (C 012) - EDUCATION - Attribution de subventions aux associations agissant dans le secteur socioculturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations les subventions figurant dans le tableau récapitulatif joint en annexe
- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants financiers mentionnés dans le tableau récapitulatif et précisant les montants des subventions affectées et intégrées à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme CRIFO, Mme SALAT, M. PILAUD, Mme VINCENT, Mme SIMIAND, Mme DESLATTES, Mme DRULHON, Mme NÉPI, M. NOBLECOURT, Mme NECIB, Mme DIENG, M. LAERON, M. DERBAL, Mme MASSON, Mme MONERY, Mme BARACETTI, M. VOIR, M. BRON, Mme PLET, Mme DABROWSKI, Mme BOULEAU, M. DJELLAL, M. ROUX, Mme DOUTRIAUX.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 32 - (C 010) - EDUCATION - Demande de subvention à l'Etat pour la restauration de locaux de l'ancienne crèche Mozart en un espace familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander une subvention de 30 000 € à l'Etat pour le financement exceptionnel des travaux de réhabilitation des locaux situés 50 rue Nicolas Chorier,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 33 - (C 004) - EDUCATION - Participations de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des Classes d'Intégration Spécialisées (CLIS) des communes de Vizille (année scolaire 2010-2011) et Fontaine (année scolaire 2009-2010) ayant accueilli des enfants grenoblois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions proposées par les communes de Vizille et Fontaine, fixant la participation de la ville de Grenoble respectivement à 1 101€ et 1 097.21 €, au titre des années scolaires 2010-2011 et 2009-2010.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 34 - (E 012) - ADMINISTRATION GENERALE - Mission d'information, d'évaluation et de prospective relative à la "Société d'Amélioration et d'Exploitation des Biens de Grenoble et de l'Agglomération" (SEM Alpexpo).

Intervention(s): M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. le Maire, Mme DOUTRIAUX, M. SABRI, Mme NECIB, M. PILAUD, M. LACHICAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de créer une mission d'information, d'évaluation et de prospective relative à l'activité de la SEM Alpexpo et à ses perspectives de développement;

- de désigner les 8 membres titulaires et les 8 membres suppléants de cette mission présidée par M. le Maire ou son représentant :

- | | |
|---|---|
| - M. Abderrahmane DJELLAL titulaire | Mme Laure MASSON suppléante, |
| - M. Paul BRON titulaire | Mme Aline BLANC TAILLEUR suppléante, |
| - M. Patrice VOIR titulaire | Mme Marie-France MONERY suppléante, |
| - M. Philippe de LONGEVIALLE titulaire | Mme Camille PLET suppléante, |
| - M. Morad BACHIR CHERIF titulaire | M. Stéphane GEMMANI suppléant, |
| - M. Georges LACHICAR titulaire | M. Jean-Michel DETROYAT suppléant, |
| - M. Matthieu CHAMUSSY titulaire | M. Olivier ROUX suppléant, |
| - M. Hakim SABRI titulaire | M. Gilles KUNTZ suppléant. |

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 35 - (E 009) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Alpexpo - Convention d'apport en compte courant d'associés.

Intervention(s): M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. le Maire, Mme DOUTRIAUX, M. SABRI, Mme NECIB, M. PILAUD, M. LACHICAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-au vu de la délibération du conseil d'administration de la SEM en date du 1er mars, et du rapport de Monsieur Jacques THAR, représentant de la Ville de Grenoble au conseil d'administration :

- d'approuver l'apport en compte courant d'associés pour un montant de 1 000 000 €,
- d'approuver le projet de convention d'apport en compte courant d'associés,
- d'autoriser le Maire à signer le projet de convention d'apport en compte courant d'associés.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 36 - (E 006) - FINANCES - Budget principal : Décision modificative n°1
Intervention(s): M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal qui s'équilibre à hauteur de 582 554 € pour la section de fonctionnement et de 14 793 394 € pour la section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 37 - (E 007) - FINANCES - Budgets annexes : Décision modificative n°1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Activités Economiques qui s'équilibre à hauteur de 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Locaux culturels qui s'équilibre à hauteur de 0 € en section d'exploitation, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.
- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Stationnement qui s'équilibre à hauteur de 0 € en section d'investissement, selon le détail figurant en annexe dans la maquette budgétaire.

Délibération : Adoptée.

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 38 - (E.002) - FINANCES - Affectations de subventions sur crédits existants
Intervention(s): Mme BERANGER, M. VOIR, M. SABRI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif
Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|--------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 12 Mars 2012 |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse | 13 Mars 2012 |
| - Solidarité | 14 Mars 2012 |
| - Ressources | 14 Mars 2012 |
| - Vie Urbaine et Développement Durable | 15 Mars 2012 |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

A.I.O. - IMAGE ET OUTILS	5 000,00
ANAGRAMME	7 000,00
ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE (STE MARIE)	123 100,00
CAFE DES ARTS CACS	1 500,00
CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE	24 000,00
CENTRE CULTUREL CINEMATOGRAPHIQUE	5 000,00
COMEDIE DU DAUPHINE	7 500,00
COMPAGNIE FRANCOIS VEYRUNES - Ass 47/49	10 000,00
COMPAGNIE PASCOLI - ASS TERMINAL DANSE	9 500,00
DYNAMUSIC	11 000,00
EN SCENE ET AILLEURS - THEATRE DE TOILES	5 000,00
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM GAY & LESBIEN DE GRENOBLE	7 000,00
HADRA	11 000,00
HARMONIE DE GRENOBLE	22 800,00
HISTOIRES DE...	5 000,00
JAZZ CLUB DE GRENOBLE	8 000,00
LE CHAT DU DESERT	5 000,00
LES COMPAGNIES REUNIES/THEATRE	2 500,00
LES VEILLEURS (COMPAGNIE THEATRALE)	10 000,00
LIEU D'IMAGES ET D'ART (LIA) - CENTRE D'ART BASTILLE (CAB)	15 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	20 800,00
MAISON DE LA PHOTOGRAPHIE ET DE L'IMAGE	2 500,00
MUSIDAUPHINS	10 000,00
MUSIQUE ESPERANCE ET SOLIDARITES	650,00
MUSIQUES CREATIVES DU SUD - ALMA MUSIQUES - CIE A. PLACER	13 000,00
ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE	3 000,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE DIT L ORCHES	3 000,00
ORFEO MUSIQUES DU MONDE	3 000,00
POLE MUSICAL D'INNOVATION (EX-ROCKTAMBULE)	32 000,00
SASFE	6 000,00
SCALENE	2 000,00
SOCIETE DES ECRIVAINS DAUPHINOIS	1 900,00
SOLEXINE ASS	10 000,00
STENDHAL ASSOCIATION	3 500,00
TEMPS RELATIF - ENSEMBLE VOCAL	6 000,00
TOUS TRAVAUX D'ART	4 600,00
TRIO MINEUR	3 000,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL	250,00
LE PLATEAU	3 461,00
ADIJ/ASSOC DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	10 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	15 600,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	5 838,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	13 850,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	6 000,00
COOP SCOL BEAUVERT PRIMAIRE	800,00
COOP SCOL ECOLE JUIVE DE GRENOBLE	16 550,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE PRIMAIRE	400,00
COOP SCOL JULES FERRY MIXTE	400,00
COOP SCOL LA FONTAINE MATERNELLE	560,00
COOP SCOL LES BUTTES ELEMENTAIRE	630,00
COOP SCOL LES GENETS MIXTE	400,00
ECHIQUEUR GRENOBLOIS	3 000,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	1 750,00

ITINERAIRE INTERNATIONAL (ANTENNE RHONE-ALPES/GRENOBLE)	5 000,00
LA CORDEE	12 100,00
LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	5 000,00
LE PLATEAU	23 345,00
LE STUD	5 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	1 750,00
MAISON DES HABITANTS - VILLENEUVE	14 600,00
MAISON DES INITIATIVES	13 000,00
MAISON DES JEUX ASS	4 000,00
ME BACHELARD	16 600,00
ME CLOS D'OR	15 500,00
ME PREMOL	12 850,00
ME TEISSEIRE A H.A.E.A.T.	13 937,00
MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25 ANS	800,00
MJC ALLOBROGES	13 500,00
MJC ANATOLE FRANCE	14 400,00
MJC EAUX CLAIRES	22 310,00
MJC LUCIE AUBRAC	13 600,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	20 300,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	13 450,00
MJC PARMENTIER	26 700,00
MJC PREMOL	2 600,00
MPT SAINT LAURENT	10 600,00
OSMOSE ASSOCIATION	4 000,00
RHONE ALPES PETITS DEBROUILLARDS (ARAPD)	15 000,00
SPORT USEP ANTHOARD 1	300,00
UNIS-CITE RHONE ALPES/ANTENNE DE GRENOBLE	11 500,00

COMMISSION Solidarité

ALFRED'S/LIBRE & FAMIL. DE RENCONTRES & DETENTE VIGNY MUSSET	500,00
VILL9LASERIE	56 800,00
CLUB DE L'AMITIE DE L'AIGLE	400,00
CLUB RAVIER PIQUET	400,00
LE FOURNIL	35 000,00
SECOURS CATHOLIQUE	49 500,00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	16 500,00

COMMISSION Vie urbaine & Développement. Durable

COOP SCOL BIZANET MIXTE	1 769,00
-------------------------	----------

COMMISSION Economie, Université, Recherche, Insertion, RI

ALLIANCE UNIVERSITE ENTREPRISE DE GRENOBLE - AUEG	2 000,00
ECOLE DE LA PAIX	8 500,00
LE FUNAMBULE	900,00
LYCEE LOUISE MICHEL	1 500,00
OURALPES	1 000,00
AVF GRENOBLE - ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES GRENOBLE	1 200,00
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE GRENOBLE (GREX)	40 000,00
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE GRENOBLE	40 000,00
EQUI'SOL	10 000,00
GRENOBLE ALPES INNOVATION ET INCUBATION - GRAIN	47 000,00

GRENOBLE ANGELS - OSER L'ENTREPRISE I	2 000,00
LA POUSADA	19 000,00
LYCEE DES METIERS DE L'HOTELLERIE ET DU TOURISME	1 500,00
MAGISCOM / MAGISTRATS DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE	2 000,00
MCAE - ISERE ACTIVE	46 000,00
PEPINIERE TECHNOLOGIQUE ALPINE D'ENTREPRISES (PETALE)	30 000,00
RESEAU ENTREPRENDRE ISERE	13 750,00
ACEISP - Creation emplois, inserton sociale et prof.	33 448,00
ADIE - DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE	15 000,00

TOTAL ARTICLE 1 286 748,00

TOTAL BUDGET 1 286 748,00

Conclusions adoptées

Adoptée

Affichée le 13 Mars 2018

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

L'Adjoint délégué,

M. SAFAR



Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- VILLE91LASERIE : Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des élus Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)- Pour : le reste.

- Chambre de Commerce et d'Industrie de GRENOBLE : Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des élus Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- Coop Scolaire Ecole Juive de Grenoble : Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des élus Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC + 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme PERRIER) - Abstention : 2 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme DESLATTES et M. NOCODIE)- Pour : le reste.

- Le reste de la délibération est adopté.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BRON, Mme PLET, Mme DABROWSKI, Mme VINCENT, M. DERBAL, M. LAERON, Mme BARACETTI, Mme CRIFO, Mme DESLATTES, Mme DIENG, Mme BON, Mme DRULHON, Mme NEPI, Mme MASSON, Mme HANFF, M. NOBLECOURT, Mme BOILEAU, M. DJELLAL, M. ROUX, M. PILAUD, Mme NECIB, Mme DOUTRIAUX, Mme MONERY, Mme SIMIAND, Mme SALAT, M. de LONGEVIALLE, Mme FIORASO, M. DETROYAT - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 39 - (E 011) - FINANCES - Exonération de frais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'exonérer exceptionnellement l'association "La Fabrique Opéra" du paiement de la facture de 7 336,05 € relative à la prestation d'enlèvement d'affichage sauvage sur les mobiliers urbains,
- que la dépense relative à cette exonération sera imputée au budget principal de la ville, chapitre 67 Charges exceptionnelles, article 673 titres annulés sur exercices antérieurs, fonction 813 - Propreté urbaine."

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 40 - (E 001) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Autorisation de signer

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

M. le Maire lève la séance et donne la parole à M. AMAUDRIC du CHAFFAUT, Directeur Général des Services.

Reprise de la séance.

Un amendement est présenté par Mme SALAT. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer les marchés 11A549 - 11A550 - 11A552 - 11A669 ;
- d'autoriser le Maire à poursuivre l'exécution des prestations citées ci-dessus par la passation d'un avenant au marché 09A132.

Délibération : Adoptée.

Vote séparé :

- Avenants Assurance : Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des élus Verts, Ades, Alternatifs " - Pour le reste.
- Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 41 - (E.013) - ENERGIE - Constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Grenoble et les cinq autres collectivités délégantes, pour la mise en place d'une étude relative au contrat de chauffage urbain avec la SAEML Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise- CCIAG - Convention de groupement de commande.
Intervention(s): M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention de groupement de commande ci-annexé pour une étude d'un montant estimé à 45 000 euros hors TVA,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement,
- de dire que Mme Laure MASSON représentera la Ville de Grenoble à la commission du groupement telle que prévue à l'article 4 de la convention constitutive ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 42 - (E.005) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Grenoble auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser à titre gracieux la mise à disposition partielle (50 %) de Madame Yolanda GOMEZ-CASERO.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43 - (E.004) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur la convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Grenoble à Gaz et Electricité de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 44 - (E.003) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités Territoriales.
Intervention(s): M. BERTRAND, M. le Maire.

Un amendement est présenté par Mme DOUTRIAUX. Celui-ci est adopté : Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " - 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Participation au Forum FuturaPolis, forum de l'innovation organisé par le magazine le Point, la Ville de Toulouse et la Région Midi Pyrénées
- le 10 février 2012 à Toulouse - G. FIORASO

Réunion du Réseau de Mutualisation Politique Jeunesse
Réunion Groupe thématique Jeunesse organisée par Cités Unies France
- du 16 au 19 février 2012 à Paris - H. VINCENT

Réunion du Comité Directeur de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe
- le 22 février 2012 à Paris - B. BETTO

Rencontres OPEN DATA avec Rennes Métropole
- les 23 et 24 février 2012 à Rennes - G. LAERON

Journée régionale Egalité et Lutte contre les discriminations en Rhône-Alpes
- le 3 mars 2012 à Lyon - L. EL HADDAD

Intervention à une journée d'étude pour définir un "Service public de la Santé de qualité" organisée par le CIDEFE (Centre d'information, de Documentation, d'Étude et de formation des Elus)
- le 5 mars 2012 à Montreuil - P. VOIR

Réunion de l'Institut National du cancer avec le Réseau Français des Villes Santé
- le 6 mars 2012 à Boulogne-Billancourt - P. VOIR

Réunion de la Commission paritaire nationale - Emploi-Formation
- le 6 mars 2012 à Paris - A. DJELLAL

Commission EUROPE AMGVF-ACUF (Association des communautés urbaines de France)
- le 8 mars 2012 à Paris - B. BETTO

Séminaire sur le thème " L'hébergement d'urgence et les biocarburants" organisé par la Société Française d'Evaluation /Cour des Comptes
- le 13 mars 2012 à Paris - A. BLANC-TAILLEUR

Réunion réseau Arc alpin - Villes Santé de l'Organisation mondiale de la Santé
- le 13 mars 2012 à Aix les Bains - P. VOIR

Réunion du COMOP/Comité de pilotage Opérationnel d'expérimentation sur les ondes radio
- du 13 au 16 mars 2012 à Paris et Auschwitz - G. LAERON

Voyage à Auschwitz

- du 13 au 16 mars 2012 à Auschwitz - E. PERRIER - B. DIENG - P. BRON - S. GEMMANI- G. KUNTZ.

Bureau de l'Association Nationale des Missions Locales

- le 14 mars 2012 à Paris - A. DJELLAL

Visite officielle et signature de la convention de coopération

- du 29 mars au 1er avril 2012 à Oujda - M.J. SALAT - MF MONERY - S. DRULHON - A. BLANC-TAILLEUR - M. BON - M. DESTOT - B. BETTO - PH de LONGEVIALLE - JM DETROYAT - S. GEMMANI - J. THIAI.

Rencontre avec Mme Sylviane TARSOT-GILLERY, Directrice générale déléguée de l'Institut Français à Paris

- le 11 avril 2012 à Paris - E. BARACETTI

XIIe Congrès International des Villes Educatrices de Changwon

- du 25 au 29 avril 2012 à Changwon (Corée du Sud) - P. BRON

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 45 - (E 010) - ADMINISTRATION GENERALE - Prise en charge des frais de séjour et de déplacement des personnes intervenants extérieurs invités par la Ville de Grenoble pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes du monde culturel invitées dans le cadre des animations organisées par les bibliothèques municipales et par la direction des affaires culturelles dans le cadre du contrat Ville Lecture, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant global de 33 000 €;

- de prendre en charge et/ou de rembourser, sur présentation des justificatifs, de l'ensemble des frais de déplacement, des personnes extérieures se déplaçant à l'étranger, dans le cadre de missions d'intérêt communal décidées par la ville, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant global de 65 000 €;

- de prendre en charge les frais engagés pour l'accueil de délégations étrangères, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant global de 60 000 €;

- de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes invitées dans le cadre des projets organisés par le Département Solidarité, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant globale de 6 000 € ;

- de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes invitées ou conviées à se déplacer dans le cadre des projets de la Direction de l' Action Territoriale et Politique de la Ville , dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant global de 2 500 €;

- de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes invitées ou conviées à se déplacer dans le cadre des projets du service Economie, dans la limite d'une enveloppe budgétaire, d'un montant global de 3 000 € pour le Forum 4i ainsi que l'organisation de colloques et expositions sur les projets européens ;

- de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes invitées dans le cadre du programme d'activités annuel du département Environnement Urbain, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant global de 20 000 €;

- de prendre en charge les frais de séjour et de déplacement des personnes invitées dans le cadre des projets du Musée et dans le cadre des expositions temporaires dans la limite d'une enveloppe budgétaire globale d'un montant de 20 000 €;
- de prendre en charge les frais de séjour et de déplacement des personnes invitées par le Muséum dans le cadre de la mise en oeuvre de sa programmation culturelle dans la limite d'une enveloppe budgétaire globale d'un montant de 4 000 €;
- de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes invitées par la Mission Montagne dans le cadre de son programme événementiel, dans la limite d'une enveloppe budgétaire globale d'un montant de 3 000 €;
- de dire qu'un état récapitulatif sera présenté en annexe à cette délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 46 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Université Pierre Mendès France - Institut Universitaire de Technologie 2 (IUT2) : Université de Grenoble - Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur.

Intervention(s): M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

*** INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE GRENOBLE 2**

- de désigner M. Bernard BETTO membre titulaire du conseil de l'Institut Universitaire de Technologie 2.
- de désigner M. Paul BRON membre suppléant du conseil de l'Institut Universitaire de Technologie 2.

*** POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - UNIVERSITE DE GRENOBLE**

- de désigner M. Morad BACHIR CHERIF membre titulaire de la commission "culture scientifique et technique" du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur - Université de Grenoble.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
 - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 47 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

Le groupe " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société Civile " et l'intergroupe " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) quittent la salle.

VOEU(X) :

VOEU présenté par Paul BRON, Olivier NOBLECOURT, Céline DESLATTES pour la scolarisation des enfants de 2 ans et les classes passerelles dans les quartiers Politique de la Ville.
Intervention(s): M. BRON. Mme DESLATTES. Mme MONERY.

Le conseil municipal demande à l'Education Nationale de :

- revenir sur sa décision de suppression du poste d'enseignant de la classe passerelle, à la rentrée prochaine,
- préserver la scolarisation des très petites sections de maternelle dans les quartiers politiques de la Ville afin d'accompagner véritablement ces enfants sur le chemin de l'école, socle de notre société.

Vœu : Adopté.

Ne prennent pas part au vote : 4 PC - Pour : le reste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H05

ANNEXE(S)

Soutien accordé au titre de l'insertion

		2012	
Nom de l'association	Activité	Subventions	Détail mises à disposition
Passerelles vers les milieux économiques			
Club FACE Isère	Animation d'un club d'entreprises	20 000,00 €	
Entreprendre pour apprendre	Championnat régional de la mini-entreprise	1 000,00 €	
Gpmit des entreprises d'insertion de l'Isère (GEI)	Accompagnement dans l'emploi de salariés de SIAE	15 000,00 €	
PRO'ACTIF	Réseau de demandeurs d'emploi	18 000,00 €	
Insertion par l'activité économique			
Chantiers d'insertion	Production de biens et de services		
ADFE	Espaces verts - second oeuvre	3 000,00 €	17 000,00 € Locaux matérie/
AMAFI	Menuiserie - second oeuvre	16 000,00 €	
Ateliers Marianne	Stylisme - scénographie	8 000,00 €	
Le Bon plan (IMPACT-UMU)	Communication - édition	4 000,00 €	
La Remise	Recyclage - vente (vêtements)	10 000,00 €	
Repérages	Recyclage - vente de vélos	11 000,00 €	
Solidarité enfance	Recyclage - vente (objets, vêtements, ordinateurs)	5 000,00 €	
Solidarité femmes	Restauration - traiteur	20 000,00 €	17 587,00 € Locaux
Entreprises d'insertion	Production de biens et de services		
Atelier SIIS	Sous-traitance industrielle - nettoyage de véhicules	15 000,00 €	
QUAL'ID - QUALIREC	Recyclage (big bags) - débrassage d'encrants	3 000,00 €	
Associations intermédiaires	Mise à disposition de personnels en insertion		
ADAMS	Services aux particuliers	10 000,00 €	
Travail et Partage	Nettoyage de locaux, jardinage, aide ménagère, bricolage	5 000,00 €	
Territoire Insertion 38	Fédération des ACI et AI de l'Isère	5 000,00 €	
Insertion des personnes handicapées			
Ohé Prométhée	Accompagnement individuel renforcé	7 000,00 €	
Insertion des jeunes			
AFU	Accompagnement de jeunes issus de l'enseignement supérieur	13 000,00 €	
Ecole de la 2ème chance	Accompagnement de jeunes sans diplôme/qualification	10 000,00 €	
Itinéraire International	Accompagnement à la mobilité internationale	3 000,00 €	
Redynamisation des demandeurs d'emploi			
Brin d'Grèlinette	Activité de maraîchage	3 000,00 €	
Centre des arts et du récit	Activité contes	1 000,00 €	
Solexine	Activités artistiques et culturelles	8 000,00 €	
TOTAL		214 000,00 €	34 587,00 €

ANNEXE 3

CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL DE DECORATION

VEGETALE

La Ville de Grenoble est propriétaire de divers matériels de décorations végétales, stockés et entretenus par le service des Espaces Verts. Ce matériel peut être mis à la disposition d'associations et organismes divers pour des manifestations d'intérêt public, selon un tarif dont l'état détaillé ci-après permet l'établissement d'un devis précis et sous les conditions générales suivantes :

ARTICLE 1 :

Les demandes de mises à disposition de matériel de décoration végétale doivent parvenir à la Ville de Grenoble au moins 5 jours avant la date de la manifestation prévue. Elles sont satisfaites selon les disponibilités en matériel. Les manifestations officielles ont la priorité ; une priorité au second ordre est accordée aux manifestations organisées par des tiers.

Ces prestations locatives et prêts du service Espaces Verts ne peuvent en aucun cas être accordées en dehors de l'agglomération Grenobloise.

ARTICLE 2 :

Toute prestation demandée au service Espaces Verts est payante (sauf pour les services municipaux). Chaque prestation fait l'objet d'un devis qui sera accepté par le demandeur avant la mise en place de la décoration.

Toute perte, vol ou détérioration sera facturé à la valeur de remplacement à l'organisme emprunteur.

Les utilisateurs devront prendre toute disposition pour souscrire une assurance responsabilité civile pour les dommages causés du fait de la mise à disposition du matériel. Ils devront renoncer à tout recours contre la Ville.

Un devis détaillé du matériel prêté est dressé et signé contradictoirement entre le service et le demandeur lors de la remise.

ARTICLE 3 :

Le matériel loué aux tarifs en annexe :

Les tarifs sont fixés pour une période d'utilisation de deux jours (prise en charge et restitution comprises).

Le prix de location n'inclut pas le coût du transport.

L'installation du matériel peut, suivant les accords conclus, être effectuée par l'utilisateur, ou réalisée par les services municipaux de la ville de Grenoble.

Dans ce dernier cas, cette prestation sera facturée en fonction des coûts de main d'œuvre et de transport en vigueur.

ARTICLE 4 :

Toute facturation (perte, vol, détérioration, nettoyage, location, transport et manutentions diverses), sera faite sous forme de titre de recette, établi au nom du Trésorier Principal de Grenoble Municipale.

ARTICLE 5 :

Tout bénéficiaire d'un prêt de matériel restant redevable d'une créance quelconque auprès de la Trésorerie Municipale se verra refuser une nouvelle location, tant que la somme due ne sera pas réglée.

ARTICLE 6 :

Les prestations seront revalorisées chaque année à partir de la formule d'actualisation prévue dans la délibération du 28 mars 2011. Prix arrondis soit à l'euro soit au centime d'euro près.

ANNEXE 3

SERVICE ESPACES VERTS

MATERIEL POUR REALISATION DE DECORS VEGETAUX

Tarifs ci-après de location 2012 H.T.

PLANTES DE TYPE CLASSE C 1

Plante verte grande hauteur (100 à 180 cm) en pot de 40 centimètres de diamètre environ.

REFERENCE C1 Prix unitaire 20,00 €

Valeur de remplacement : 150,00 €

PLANTES DE TYPE CLASSE C 2

Plante verte de hauteur intermédiaire (40 à 80 cm) en pot de 20 centimètres de diamètre environ.

REFERENCE C2 – Prix unitaire 6,00 €

Valeur de remplacement : 60,00 €

PLANTES DE TYPE CLASSE C 3

Plante verte de petite taille (inférieure à 40 cm de haut) en pot de 10 à 13 centimètres de diamètre environ.

REFERENCE C3 - Prix unitaire 3,00 €

Valeur de remplacement : 15,00 €

PLANTES DE TYPE CLASSE C 4

Plante fleurie en pot de 8 à 13 centimètres de diamètre environ.

REFERENCE C4 - Prix unitaire 1,10 €

Valeur de remplacement : 3,00 €

Plantes Pépinières : Extérieures

Plante de pépinière de grande hauteur (100 à 180 cm) en pot de 25 à 40 centimètres de diamètre environ.

REFERENCE PEP - Prix unitaire 7,00 €

Valeur de remplacement : 35,00 €

Jardinières balcon JAR 1

Jardinières balcon (avec 3 x C3 dans une jardinière rectangulaire).

REFERENCE JAR 1 - Prix unitaire 9,00 €

Valeur de remplacement : 60,00 €

Jardinière SIMILICO - JAR 2

Jardinière ronde de 70 centimètres de haut environ (avec 1 C1, 1 C2 et 2 C3)

REFERENCE JAR 2 - Prix unitaire 32,00 €

Valeur de remplacement : 150,00 €

Piquet de table

Petit bouquet de table

REFERENCE FLOR 1 – Prix unitaire 8,00 €

Bouquet en vase

Bouquet en vase avec fleurs naturelles fraîches dans divers contenants de taille moyenne.

REFERENCE FLOR 2 – Prix unitaire 40,00 €

Bouquet de poing

Bouquet de poing avec fleurs naturelles fraîches

REFERENCE FLOR 3 – Prix unitaire 25,00 €

Gerbe 1 mètre

Gerbe emballée de 1 mètre de longueur en fleurs naturelles

REFERENCE FLOR 4 – Prix unitaire 35,00 €

Raquette 1 mètre

Raquette en fleurs naturelles avec support de 1 mètre de longueur

REFERENCE FLOR 5 – Prix unitaire 78,00 €

Raquette 2 mètres

Raquette en fleurs naturelles avec support de 2 mètres de longueur

REFERENCE FLOR 6 – Prix unitaire 150,00 €

Bouquet de table basse

Bouquet en fleurs naturelles avec support

REFERENCE FLOR 7 - Prix unitaire 15,00 €

Bouquet de table d'honneur

Bouquet de table d'honneur en fleurs naturelles avec support

REFERENCE FLOR 8 - Prix unitaire 40,00 €

Élément de décoration posés de grande dimension

Ex : Palmier en bac d'orangerie, jardinières béton, etc.

REFERENCE DEC 1 - Prix unitaire 150,00 €

Valeur de remplacement : 750,00 €

Élément de décoration posés de dimension moyenne

Ex : banc, arbre nuage, grande cactée, borne fontaine

REFERENCE DEC 2 - Prix unitaire 35,00 €

Valeur de remplacement : 175,00 €

Élément de décoration posés de petite dimension

Ex : caisses, tonneaux, corbeilles fleuries, etc.

REFERENCE DEC 3 - Prix unitaire 15,00 €

Valeur de remplacement : 75,00 €

Hors classe

En dehors de la nomenclature exposée, la production de décors exceptionnels, construits sur site (bassin, murs, etc.), sera facturée comme suit : facturation des matériaux au coût d'achat, construction des décors au coût horaire de la main d'œuvre.

POLITIQUE DE LA VILLE : Contrat Urbain de Cohésion Sociale : Orientations et programmations des actions de la ville de Grenoble pour l'année 2012.

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Dans une circulaire du 1er juillet 2010, la prolongation des CUCS a été annoncée jusqu'au 31 décembre 2014. Cette prolongation prend appui sur les orientations 2007/2009 définies par avenant en 2010.

De plus, en 2011, un avenant expérimental a été signé entre l'ACSE, la ville d'Echirolles et la ville de Grenoble portant sur les quartiers Villeneuve, avec pour objectifs de mobiliser plus fortement le droit commun au bénéfice des actions relevant des politiques éducatives, d'emploi et de tranquillité publique.

Aussi la programmation CUCS 2012 verra son intervention organisée cette année selon 9 axes thématiques identifiés comme suit :

- Œuvrer en matière d'**habitat et de cadre de vie** et de gestion urbaine et sociale de proximité,
- Accéder à l'**emploi**, poursuivre le développement économique local,
- Réussir son **parcours éducatif** et son projet professionnel,
- Concourir à la **prévention** collective et à la sécurité publique,
- Faciliter l'accès aux soins et aux dispositifs de **santé publique**,
- Favoriser la **participation des habitants**,
- Encourager l'accès aux **pratiques culturelles** et leur développement,
- Développer la **lutte contre les discriminations**
- Accompagner la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS)

et 2 axes transversaux :

- renforcer la lutte contre les discriminations et promouvoir l'égalité femmes / hommes,
- la jeunesse,

La diminution des soutiens financiers observée à l'occasion de la programmation 2011 se poursuit en 2012, à l'échelle du CUCS de l'agglomération grenobloise. Tout comme lors de la programmation 2011, le désengagement le plus significatif reste celui de l'ACSE (Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances, financée par l'État) passant en effet de 1 814 095 euros en 2011 à 1 557 264 euros en 2012.

Les financements ACSE se sont concentrés sur 4 thématiques prioritaires: emploi, éducation, prévention sécurité et santé avec une logique de financement dégressive selon le niveau de priorité du quartier (75% pour les ZUS 20% pour les quartiers inscrits en priorité 2 et 5% pour les sites en priorité 3). A noter le désengagement de l'ACSE sur l'ensemble des projets à caractère culturel.

Pour Grenoble, tout comme en 2011, la Ville maintient une programmation d'actions, articulée aux orientations prioritaires des projets de secteur, dont il faut rappeler les grandes lignes pour les trois secteurs inscrits en politique de la Ville :

Secteur 3 – Mjstral – Eaux Claires

- Une déclinaison renforcée du projet éducatif Grenoblois.
- Améliorer l'accès à la formation et à l'emploi.
- Dynamisation de la vie sociale et culturelle.
- Poursuivre la dynamique de renouvellement urbain engagée dans le sud du secteur.
- 24 actions sur le secteur dont 7 nouvelles.

Secteur 5 - Teisseire – Abbaye - Jouhaux - Châtelet

- **Attractivité du secteur et accompagnement des transformations urbaines:** bien accueillir les habitants, en réorganisant les équipements publics et en développant les pôles d'attractivités.
- **Lutter contre la précarité:** accompagner les habitants en situation d'isolement où de précarité, notamment les femmes et les personnes étrangères.
- **Eduquer pour prévenir:** soutenir les actions des écoles et collèges, des expérimentations petite enfance et du projet jeunesse.
- 35 actions dont 11 nouvelles.

Secteur 6 – Villeneuve - Village Olympique

- **Jeunesse:** renouer le dialogue, favoriser l'autonomie, soutenir les initiatives.
- **Prévention et sécurité:** renforcer la présence humaine dans le cadre des compétences communales et répondre aux attentes légitimes des habitants en matière de tranquillité publique.
- **Vie sociale et accès aux droits:** favoriser l'émergence de formes de mobilisation et de participation des habitants et faire évoluer les modes de travail en matière d'accueil et d'implication des habitants et des usagers.
- **Education:** favoriser la réussite scolaire et éducative et soutenir les parents
- **Renouvellement urbain, une dynamique de changement:** ouvrir le quartier sur la ville, renforcer l'attractivité résidentielle et la mixité sociale et développer la diversité et la qualité des activités au sein du quartier.
- 50 actions dont 19 nouvelles sur le territoire du secteur 6.

Au total , ce sont 176 projets concernant uniquement la ville de Grenoble et 177 projets à l'échelle de l'agglomération, pouvant être déclinés dans certains quartiers grenoblois ou de la ville qui ont été déposés.

Concernant les actions sur Grenoble, la participation des financeurs s'élève cette année à 1 078 000 € contre 1 138 000 € en 2011 (montant hors section d'Investissement), soit une baisse de 5.5 % (environ 60 000 euros) entre 2011 et 2012 et se répartissent comme suit :

- L'ACSE apporte son soutien à hauteur de 483680 euros au lieu de 545 000 euros en 2011
- Le Conseil Général maintient son engagement à hauteur de 139 000 €

- Le Conseil Régional porte une attention particulière aux actions de mobilisation des habitants et maintient ses financements en 2012 comme 2011, soit 287 500 € (Fonctionnement: 172 500 et Investissement: 115 000).
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) reste mobilisée sur les thématiques liées à la famille, l'éducation, la culture et la participation des habitants (participation de 49 000 euros)
- Enfin, la Communauté d'Agglomération de Grenoble (METRO) propose une enveloppe dont le niveau reste constant entre les programmations 2011 et 2012, soit 407 150 € (Fonctionnement: 234 000 et Investissement: 173 150).

La Ville quant à elle mobilise des crédits spécifiques "politique de la Ville" à hauteur de 143 000 euros pour l'appui à la réalisation de ces actions. A cet engagement spécifique, il est important de souligner que 1,55 millions d'euros de crédits de droit commun sont aussi engagés par la ville de Grenoble et le CCAS au titre du droit commun et sont valorisés dans le cadre de cette programmation.

Enfin, cette programmation financière spécifique est complétée, sur le volet éducatif, par le Dispositif de Réussite Éducative. Sur l'exercice 2012, une somme de 352 750 € est affectée par le GIP et ses partenaires, pour mettre en œuvre des actions visant à développer et à renforcer des parcours de réussite en matière éducative, en particulier dans les quartiers prioritaires (document annexé à la présente délibération).

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Solidarité du 14 mars 2012
- Culture, Sport, Éducation, Jeunesse du 13 mars 2012

Il est proposé au conseil municipal de décider :

- **de valider le programme d'actions du contrat urbain de cohésion sociale tel que décliné ci-dessus et dont la liste des actions est présentée dans les documents joints en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de la communauté européenne, de l'État, de la Région Rhône-Alpes, du Département de l'Isère, de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole, de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), de la caisse d'allocations familiales et d'autres partenaires à venir, pour les actions, à charge de la commune, engagées et chiffrées dans ce programme et pour lesquelles les crédits sont ouverts au budget prévisionnel 2012 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et toutes conventions relatifs à ce programme d'actions.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme.
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Jérôme SAFAR

Affichée le :

AFFAIRES CULTURELLES : Conventions annuelles conclues entre la Ville de Grenoble et les opérateurs du secteur culturel : Centre AudioVisuel Grenoble, Pôle Musical d'Innovation et Atelier de recherche et de création dramatique.

Madame Eliane BARACETTI expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble organise son action publique en matière culturelle dans deux directions :

- le service à la population par l'intermédiaire de ses équipements culturels municipaux (BMG, CRR, Théâtre de Grenoble, Musée de Grenoble, Museum) ;
- le soutien aux initiatives des forces vives artistiques et culturelles grenobloises.

Pour permettre auxdites initiatives d'être conduites, la Ville de Grenoble, conformément à la législation française et européenne en vigueur, est amenée à conclure des conventions avec les opérateurs dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 €.

Il vous est ainsi proposé de conclure avec les opérateurs "Centre AudioVisuel Grenoble" et "Pôle Musical d'Innovation" les conventions annuelles pour l'année 2012, jointes en annexe.

N° annexe	Opérateur culturel	Montant	Soutien au titre de	Observations
1 – Convention annuelle	Centre AudioVisuel Grenoble	24 000 €	Programme d'activités	
2 – Convention annuelle	Pôle Musical d'Innovation	32 000 €	Programme d'activités	
3- Convention annuelle	Atelier de recherche et de création dramatique	123 100 €	Gestion et programmation du Théâtre Sainte Marie d'en bas	

Les subventions sont inscrites au budget de la Ville, chapitre 65, nature 6574 subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé : fonction 33 action culturelle.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Éducation, Jeunesse du 13 mars 2012

Il est proposé au conseil municipal de décider :

- d'approuver les termes des conventions annuelles et avenant joints en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Conclusions adoptées :
Adoptée.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Eliane BARACETTI

Affichée le :

**AFFAIRES CULTURELLES : Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG)
Complément au tableau des tarifs**

Madame Eliane BARACETTI expose,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'année ROUSSEAU et à titre de contribution aux manifestations du 3^e centenaire de sa naissance, Grenoble organisera à la bibliothèque d'étude et d'information une exposition intitulée : "Les Avatars de Rousseau – Héritage et postérités", du 5 avril au 5 juillet 2012.

A cette occasion, les éditions *it : éditions*, 13 rue Revol à Grenoble, publieront un livre intitulé également "Les Avatars de Rousseau". Ce livre sera en vente à partir du 5 avril à la boutique de la bibliothèque.

Dans ce contexte, il convient de compléter à compter du 5 avril 2012, le tableau des tarifs des bibliothèques, rubrique "vente de publications" comme suit :

"Avatars de Rousseau", Grenoble, it : éditions, 2012
Prix de vente 22 €

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Culture, Sport, Éducation, Jeunesse du 13 mars 2012

Il est proposé au conseil municipal de décider :

- d'approuver ce complément aux tarifs des bibliothèques à compter du 5 avril 2012.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Eliane BARACETTI

Affichée le :

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS - SECTEUR SOCIOCULTUREL

NOM ASSOCIATION	COUVERTURE BUDGETAIRE FINANCIERE	OBJET	SUBVENTION DE FONCTION ¹	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL
SECTEUR 1					
CENTRE SOCIAL CHORIER BERRIAT (Association)	X X	Annexe annexe 91 2011-2012		2 000	
		Developpement des pratiques - Art-théâtre - Spectacle vivant comédies		600	
		Developpement des pratiques - Art-théâtre - Concert - Spectacle vivant		500	
		Developpement des pratiques - Intervention - Circa - Art-théâtre		1 050	
		Developpement des pratiques - Ateliers - Spectacle vivant 0-12 ans		318	
		Developpement des pratiques - Ateliers - Enfants - Projets		270	
		Sauf un total de :			5 838 €
MJC PARMENIER	X X	Annexe annexe 91 2011-2012		21 500	
		Developpement des pratiques - Art-théâtre - Ateliers - Art-théâtre et dans		1 500	
		Developpement des pratiques - Art-théâtre - Projets - Projets		1 000	
		Developpement des pratiques - Ateliers - Art-théâtre - Spectacle vivant	3 000	700	
		Sauf un total de :			26 700 €
SECTEUR 2					
MJC ALLOBROGES	X X	Annexe annexe 91 2011-2012		12 000	
		Developpement des pratiques - Art-théâtre - Art-théâtre		500	
		Opération VVV - Spectacle vivant		1 000	
		Sauf un total de :			13 500 €
MJC MUNICIPALE	X X	Annexe annexe 91 2011-2012		11 000	
		Developpement des pratiques - Art-théâtre - Art-théâtre et dans		950	
		Developpement des pratiques - Art-théâtre - Art-théâtre		1 500	
		Sauf un total de :			13 450 €
MJC SAINT LAURENT	X X	Annexe annexe 91 2011-2012		8 000	
		Developpement des pratiques - Art-théâtre - Opéra - Art-théâtre		600	
		Developpement des pratiques - Ateliers - Art-théâtre - Art-théâtre		1 000	
		Sauf un total de :			10 600 €
SECTEUR 3					
LE PLATEAU	X X	Opération VVV - Spectacle	15 215		
		Opération VVV - Spectacle		600	
		Developpement des pratiques - Ateliers - Rencontre d'adultes		1 100	
		Opération VVV - Art-théâtre - Art-théâtre		600	
		Annexe annexe 91 2011-2012		8 500	
		Opération VVV - Art-théâtre - Art-théâtre		1 015	
		Annexe annexe 91 2011-2012		1 416	
		Opération VVV - Art-théâtre - Art-théâtre		1 000	
		Sauf un total de :			26 806 €
MJC BAC DE LAIRD	X X	Annexe annexe 91 2011-2012		12 000	
		Opération VVV - Spectacle vivant		700	
		Developpement des pratiques - Ateliers - Ateliers - Art-théâtre		1 000	
		Developpement des pratiques - Art-théâtre - Art-théâtre - Art-théâtre		1 000	
		Developpement des pratiques - Art-théâtre - Art-théâtre		900	
		Sauf un total de :			16 600 €
MJC ANATOLE France	X X	Opération VVV - Spectacle		1 200	
		Opération VVV - Art-théâtre - Art-théâtre		600	
		Annexe annexe 91 2011-2012		11 000	
		Developpement des pratiques - Art-théâtre - Art-théâtre		600	
		Sauf un total de :			14 400 €
MJC FAUX CLAIRS	X X	Annexe annexe 91 2011-2012		15 000	
		Opération VVV - Art-théâtre - Art-théâtre		1 000	
		Developpement des pratiques - Art-théâtre - Art-théâtre - Art-théâtre		2 500	
		Developpement des pratiques - Ateliers - Opéra - Art-théâtre		1 000	
		Developpement des pratiques - Ateliers - Art-théâtre - Art-théâtre		800	
		Developpement des pratiques - Art-théâtre - Art-théâtre - Art-théâtre		750	
		Sauf un total de :			22 310 €

TABLAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS - SECTEUR SOCIOCULTUREL

NOM ASSOCIATION			OBJET	SUBVENTION DE FORTES	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL
SECTEUR 4						
CLIF - Centre Loisirs Enfance Familles	X	X	Zone cession 01PE 2011-2012		11 000	
			Developpement des pratiques Autres - Week-end Familles Amies		1 250	
			Developpement des pratiques Autres - Ateliers - Appréhensions		600	
			Developpement des pratiques Autres - Ateliers - Les arts de la rue		500	
			Developpement des pratiques Autres - Ateliers - Les arts de la rue - Ateliers		500	
			Sont un total de :			13 850 €
ME CLOS D'OR	X	X	Zone cession 20PE 2011-2012		12 500	
			Developpement des pratiques Autres - Se cartonner 16 ans minimum		1 500	
			Developpement des pratiques Autres - L'industrie week-end Klaxson		1 500	
			Sont un total de :			15 500 €
MJC Loge au BRAC	X	X	Zone cession 01PE 2011-2012		7 500	
			Opération VVV - Saisonniers		1 600	
			Developpement des pratiques Autres - Vacances salle Brac au		2 500	
			Developpement des pratiques Autres - L'apogée sur le thème de la culture		2 000	
			Sont un total de :			13 600 €
SECTEUR 5						
AU ESC - BATAILLERIE	X	X	Zone cession 01PE 2011-2012		11 000	
			Opération VVV - Saisonniers		800	
			Developpement des pratiques Autres - Les arts journalistes		1 000	
			Developpement des pratiques Autres - Ateliers et monde animal		1 000	
			Developpement des pratiques Autres - L'art et culture au Dan		900	
			Sont un total de :			15 600 €
ME FEISSIERE	X	X	Zone cession 01PE 2011-2012		10 000	
			Developpement des pratiques Autres - Initiation personnes âgées		750	
			Developpement des pratiques Autres - Initiation des clubs		787	
			Developpement des pratiques Autres - Services amateurs		1 000	
			Sont un total de :			13 937 €
MJC MAISON POUR LES ABBAYE	X	X	Zone cession 01PE 2011-2012		17 500	
			Opération VVV - Clubs موسم		700	
			Opération VVV - Saisonniers موسم		600	
			Developpement des pratiques Autres - Regardez le ciel en artiste		1 500	
			Sont un total de :			20 300 €
SECTEUR 6						
MAISON des HABITANTS	X	X	Opération VVV - Saisonniers		800	
			Developpement des pratiques Autres - Ateliers - Accueil du patrimoine au MSH		600	
			Developpement des pratiques Autres - Ateliers - Accueil de 69 pages des cartes		500	
			Developpement des pratiques Autres - Ateliers - Compagnies de 11-17 ans		500	
			Developpement des pratiques Autres - Ateliers - Saisonniers - 11-17 ans		500	
			Developpement des pratiques Autres - Ateliers - Accueil des visiteurs au musée de la rue		750	
			Zone cession 01PE 2011-2012		10 950	
			Sont un total de :			14 600 €
ME PRIMOL	X	X	Zone cession 01PE 2011-2012		8 650	
			Developpement des pratiques Autres - Ateliers - Accueil des visiteurs au musée de la rue		1 700	
			Developpement des pratiques Autres - Accueil des visiteurs au musée de la rue		1 000	
			Sont un total de :			12 850 €
MJC PRIMOL	X	X	Opération VVV - Saisonniers		800	
			Opération VVV - Clubs موسم		1 800	
			Sont un total de :			2 600 €
LA CORDET	X	X	Opération VVV - Saisonniers		1 800	
			Opération VVV - Saisonniers		800	
			Developpement des pratiques Autres - Accueil des visiteurs au musée de la rue		1 000	
			Developpement des pratiques Autres - Ateliers - Accueil des visiteurs au musée de la rue		1 000	
			Zone cession 01PE 2011-2012		6 500	
			Sont un total de :			12 100 €

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS - SECTEUR SOCIOCULTUREL

ADM ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTION DE FONCTIONS	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL
-----------------	-------	-------------------------	------------------------	-------

ASSOCIATIONS RESSOURCES ET AUTRES ASSOCIATIONS

MAISON DES INITIATIVES	Service municipal de l'Environnement	13 000		13 000 €
RHONE ALPES PETITS DEVELOPPEMENT DES JEUNES Scientifique			15 000	15 000 €
FAIRBOURNE DES PETITES ETIOPES	Jeunes etopiens		5 000	5 000 €
ECHOUQUER GRENOBLES	Service municipal de l'Environnement	3 000		3 000 €
ESPACE 600	Service municipal de l'Environnement	1 750		1 750 €
CSE - Confédération Syndicale des Familles	Service municipal de l'Environnement	6 000		6 000 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	Service municipal de l'Environnement	1 750		1 750 €
OSMONS	Service municipal de l'Environnement	4 000		4 000 €
MAISON DES JEUX	Misc. et Système de jeu en jeu	4 000		4 000 €

ASSOCIATIONS JEUNESSE

ADMI	Service municipal de l'Environnement	10 000		10 000 €
LESTUD	Service municipal de l'Environnement	5 000		5 000 €
LEFNECAIRE INTERNATIONAL	Service municipal de l'Environnement	5 000		5 000 €
MISSION LOCAL	Service municipal de l'Environnement		800	800 €
UNIS-CITE	Service municipal de l'Environnement	11 500		11 500 €

TOTAL:		63 245 €	321 196	384 441 €
---------------	--	-----------------	----------------	------------------

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 26/03/12
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX

Pour la tranche supérieure ou égale à 133 000 € HT et inférieure à 206 000 € HT					
N° marché	Objet	Atributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
11A595	Travaux d'occultations dans les bâtiments de la Ville de Grenoble	TMV Pro 38120 SAINT EGREVE	Maximum : 170 000 €	04/02/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 26/03/12
 Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 1 000 000 € HT et inférieure à 3 000 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire(s) Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
11A470	Accord cadre multi-attributaires relatif aux travaux d'électricité dans les bâtiments de la Ville de Grenoble	ELECTRICITE TOLERIE 38130 ECHIROLLES FITELEC ELECTRICITE - PLOMBERIE 38640 CLaix SARL JBM 38130 ECHIROLLES EDMI 38450 VIF IBELEC 38400 ST MARTIN D'HERES SP2E 38320 EYBENS GE CAPECCI 38320 BRIE ET ANBONNES DUNELEC SARL 38420 LE VERSOUD	Maximum : 1 500 000 €	07/02/12	Marché à bon de commande sur bordereau de prix unitaire

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTION EN JUSTICE :

12-0615	Arrêté (15/02/2012)	Me FLESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 7/12/2011, dans l'exercice de ses fonctions, M. WAHL, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
12-0756	Arrêté (27/02/2012)	Me LACROIX	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 22/12/2011, dans l'exercice de ses fonctions, Mme DESHAYES, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, Baux :

	Avenant n°1 au bail du 7/03/2007 (14/12/2012)	M. MAIL 10 rue Emile Zola 38500 Voiron	M. MAIL est substitué à M. DEMIYER dans le bail du 7/03/2007 avec effet au 1/12/2011.	
	Avenant n°2 à la convention du 17/04/2011 (03/01/2012)	Lycee Mounier 6 avenue Marcelin Berthelot 38 Grenoble	Le preneur accepte la mutualisation avec le Syndicat secondaire de l'une des salles faisant partie des locaux que la Ville lui met à disposition au 1 ^{er} étage du 84 galerie de l'Arlequin.	

1